# Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP.4.2.../T/2018 pour les travaux de construction de marché de RUBIRIZI.

Date de publication : 09.../...4.../2018

Date d'ouverture des offres : 30.../..../2018

## Objet de l'Appel d'Offres

- 1. La commune de MUTIMBUZI invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de construction de marché de RUBIRIZI.
- 2. La Commune a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. La Commune de MUTIMBUZI à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés pour la réalisation des travaux de construction du marché de RUBIRIZI.

## Spécification du marché

- 3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
- 4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
- 5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois mois calendrier (3 mois).

## Conditions de participations

- 6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridique, technique et financière nécessaires à l'exécution du marché.
- 7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

# Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service / Il est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous : Au Bureau de la Commune MUTIMBUZI

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000 fbu au compte n°802/50/0235/1/32 ouvert à la BGF au nom de la commune de MUTIMBUZI

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

- 9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :
- -Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée de site sera organisée le 20./.\f.../ 2018 à partir de 9h00'. Le départ aura lieu au chef-lieu de la commune MUTIMBUZI à 8h30'.

#### Présentation de l'offre

- 11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission(ou chèque certifiée) de trois millions (3.000.000 FBU) de francs burundais. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.
- 12. Les offres doivent être soumises à : La commune de **Mutimbuzi**. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### Validité des offres.

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 30.1.4.7 2018 à 10 heures précises

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 3/4./2018 à 10 heures 30 min. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publiques un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante, il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès- verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

## Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

#### 16.1. Au niveau administratif:

- 1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;.
- 2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
- 3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché,
- 4. Les Statuts juridique du soumissionnaire (personne morale);

- 5. L'Attestation de non redevabilité en originale aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR en cours de validité le jour d'ouverture des offres;.
- 6. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
- 7. Le registre du commerce (copie);
- 8. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce d'au moins trois mois ;
- 9. Une attestation de non redevabilite de l'INSS valide en original;
- 10. Avoir une adresse fixe et connue du soumissionnaire.

## 16.2. Au niveau technique:

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés des travaux analogues et présenter des procèsverbaux de réception délivrés par le (s) Maître (s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexes à son offre technique (dont les PV de reception définitive /provisoire) Le plan de charge des marchés en cours ;

#### 16.3. Au niveau financier:

La preuve que l'entrepreneur est capable de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité de ligne de crédit pour bien mener l'exécution de ce marché et d'une chiffre d'affaires d'au moins de trois cent millions francs burundais (300 000 000 FBU) au cours des deux dernières années (2016 /2017).

Fait à MUTIMBUZI, les 2/154/2018

L'Administrateur Communal

Ir BARINDAMBI Damien